



Mairie de Valencin

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE TAXI, ADS N°1

Le Maire de la Commune de VALENCIN,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-3 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code des Transports ;

VU le Décret N°2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 20 juillet 2018 portant réglementation des taxis dans le département de l'Isère ;

VU l'Arrêté Municipal N°2024/LL/P005 limitant le nombre des autorisations de stationnement de taxis sur la commune de Valencin à deux places ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Monsieur Mickaël COSTA, 924 route de Lyon 38540 Valencin conducteur de taxi (N° de carte professionnelle : 07323010102), gérant de la « **SARL CO AND GO** » (N° 850 535 840 de RCS), est autorisé à faire stationner un véhicule taxi sur la voie publique de la commune de Valencin.

- Cette autorisation de stationnement porte le Numéro 1.

ARTICLE 2 :

Le véhicule autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant :

- Véhicule de la marque **PEUGEOT, modèle 508, dont le numéro d'immatriculation est GQ-950-FX.**

ARTICLE 3 :

Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

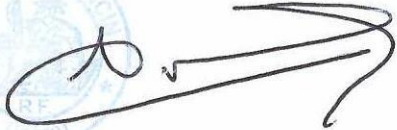

ARTICLE 4 :

La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

ARTICLE 5 :

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'Autorisation de Stationnement et enregistré sur l'interface « **Mes.ADS** ».

Fait à Valencin, le 4 octobre 2024

**Le Maire,
Bernard JULLIEN**